

M. le Président de la commission d'enquête,

L'avis que je vous donne traitera des deux enjeux majeurs que suivent le projet à savoir l'économie et l'environnement.

En ce qui concerne l'environnement, le problème majeur reste celui de l'eau, le recours permanent à la nappe phréatique semble risqué, l'utilisation du canal de dérivation du Rhône ou d'une autre ressource comme le préconise l'avis de l'autorité environnementale semble indispensable surtout qu'il ait déjà procédé à des pompages dans la nappe phréatique pour la production agricole ou par le SIGEARPE pour alimenter le réseau en eau courante. Il convient de rappeler que dans la région comme ailleurs, d'après les agriculteurs, les terres sont de plus en plus sèchent et, l'utilisation de l'eau pour l'arrosage des terres agricoles est indispensable à la production.

La question des déplacements est importante, sur une N7 déjà très encombrée à l'heure actuelle. *« L'ensemble de l'organisation de l'espace est conçu pour faciliter la mise en connexion des entreprises, mais également pour favoriser un accès direct depuis Chanas sans passer par la rn7 »*, cette aménagement est indispensable. En ce qui concerne la place fait aux modes doux, la liaison entre le centre de Salaise-sur-Sanne et la via Rhôna le long de la Sanne à travers la zone Inspira semble une bonne chose.

Le projet comporte également une consommation foncière assez importante, à mon avis, la zone existante comportant déjà de nombreux espaces libres, il conviendrait d'essayer de privilégier l'installation sur les espaces libres même si il faut faire en fonction des besoins fonciers des entreprises et de la nécessité de répartir les entreprises à risque.

L'objectif majeur du projet est vraisemblablement économique c'est pourquoi je pense que dans une approche finaliste, il faut pour une installation sur la zone Inspira des règles utiles à la protection de l'environnement mais, elles doivent être lisibles, simples et cohérentes afin que l'investissement fait par les différentes collectivités soient utiles et qu'il y ai des entreprises qui continuent de choisir le site.

Les conditions d'installations doivent être en adéquation avec le respect de l'environnement mais aussi de l'attente des professionnels. Je vais prendre l'exemple de l'usine Thor de Salaise déjà présente sur le site, elle a fait une extension dans la zone Inspira uniquement parce qu'elle disposait déjà d'une usine sur le site mais que les conditions imposées étaient trop complexes.

Les ambitions d'Inspira sont tout-à-fait louables mais à mon sens, il ne faut pas tomber même si la protection de l'environnement est nécessaire dans des règles pléthoriques élaborées par des comités Théodule.

Une approche finaliste semblerait alors indispensable ce qui impliquerait si possible l'élaboration de règles en collaboration avec les professionnels d'Inspira ne serait-ce que pour arriver à des règles non pas moins contraignantes mais plus lisibles car, si les conditions ne satisfont pas les attentes et les besoins des entreprises, le projet perdrait alors tout son sens.

Vous en souhaitant bonne réception ; veuillez agréer M. le Président l'expression de ma sincère considération.

M. Bruyere Thomas.